

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-58/2020**

**Date de convocation : 11 septembre 2020**

**Date d'affichage : 11 septembre 2020**

**Objet : Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec l'EPORA pour la ZA Les Fabriques (C410) à titre gratuit.**

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.**

**Excusés : ROUX Nicolas.**

**Absents : VANDECASTEELE Corinne**

**Procuration : ROUX Nicolas à BANC Jean-Pierre.**

**Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la convention annexée,

Considérant que, l'EPORA met à disposition de la commune de Clérieux à titre précaire à compter du 15 juillet 2020 le hangar n°1 du bâtiment cadastré C410 dans la ZA Les Fabriques afin d'y stocker provisoirement du mobilier de bureau à titre gratuit.

Considérant que la convention proposée début à compter du 15 juillet 2020 jusqu'au 15 juin 2024 date de fin de la convention d'études et de veille foncière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 18 septembre 2020**

Le Maire  
Fabrice LARUE

